

COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 01

Réunion restreinte du : 12 SEPTEMBRE 2019

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<u>FORFAITS</u>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
21759208	CREULLY COMMES US 1	Seniors	Depart 3 - B	FORFAIT (1)	46,00€
21759472	CAEN SUD A 2	Seniors	Depart 3 - D	FORFAIT (1)	46,00€
21760028	CORMELLES ES 3	Seniors	Depart 4 - C	FORFAIT (1)	46,00€
ANNULATION ENGAGEMENT					
	MEZIDON USC 3	Seniors	Depart 3 - D		25,00€
	BAIE ORNE FC 3	Seniors	Depart 4 - C		25,00€
	CORMELLES ES	U 15	Depart 3 - B		15,00€
	IFS AS 2	U 15	Depart 3 - B		15,00€

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET Le Secrétaire : Albert GUESNON